

Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour l'exercice SERE 02-2023 en Gironde.
En vigueur : Du mercredi 25 octobre au vendredi 27 octobre 2023.

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Bordeaux Mérignac LFBD, Lesparre Saint Laurent Medoc LFDU.

ZRT SERE ALPHA et BRAVO



Extrait carte OACI au 1 / 500 000 édition 2023 IGN

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre des aéronefs d'Etat sans équipage à bord.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT SERE ALPHA activable :

- 25, 26 : 0600-1000
- Report possible le 27 : 0600-1000, en cas d'activation des ZIT Hourtin et ZRT Andemos publiées par SUP AIP dans le cadre de la sûreté aérienne en FIR Brest LFRR et FIR Bordeaux LFBB

ZRT SERE BRAVO activable :

- 25, 26 : 1000-1200, 1600-2100

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

MERIGNAC TWR : 118.300 MHz
 AQUITAINE APP : 129.875 MHz
 AQUITAINE INFO : 120.575 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires qui se substituent aux portions d'espace aériens avec lesquelles elles interfèrent.

ORGANISME GESTIONNAIRE

Directeur de l'exercice (DIREX)

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact et accord du DIREX (Directeur de l'exercice).

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

CAM / CAG : Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT SERE ALPHA	ZRT SERE BRAVO
<p>Limites latérales 45°10'52" N, 001°05'13" W 45°12'28" N, 000°56'29" W arc anti-horaire de 2.50nm de rayon centré sur 45°11'47" N, 000°53'05" W 45°09'18" N, 000°52'39" W 45°09'28" N, 000°50'05" W 45°00'13" N, 000°50'05" W 44°58'31" N, 000°52'49" W 44°52'56" N, 000°51'17" W 44°52'30" N, 000°53'00" W 44°52'41" N, 001°06'00" W 45°10'52" N, 001°05'13" W</p>	<p>Limites latérales 45°22'02" N, 000°58'55" W 45°23'55" N, 000°53'44" W 45°21'43" N, 000°49'05" W 45°18'54" N, 000°46'59" W 45°14'43" N, 000°49'18" W 45°14'15" N, 000°53'41" W arc anti-horaire de 2.50nm de rayon centré sur 45°11'47" N, 000°53'05" W 45°12'28" N, 000°56'29" W 45°10'52" N, 001°05'13" W 45°22'02" N, 000°58'55" W</p>
<p>Limites verticales SFC / 2000FT AMSL</p>	<p>Limites verticales SFC / 2000FT AMSL</p>

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

La zone LF-R 288 Sainte-Hélène ne sera pas activée pendant les créneaux d'activation de la ZRT SERE ALPHA.

La zone LF-R 162 Cozes Lège ne sera pas activée pendant les créneaux d'activation des ZRT SERE ALPHA et BRAVO.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

COMALAT :
 Téléphone : 01.73.95.22.84/83

13^{ème} Régiment de dragons parachutistes :
 Téléphone : 05.56.68.40.69

Pendant l'activité :

Directeur d'exercice (DIREX) :
 Téléphone : 06.01.21.19.97